

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et la Loi 25 en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Guy Berthiaume

La directrice générale de l'administration
et des services internes,



Louise Boutin

Montréal, le 28 juin 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ce risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013 à l'état de la situation financière le montant de 181 581 097 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRO, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec de 117 177 437 \$ et des revenus et une surévaluation du déficit annuel et cumulé de 64 403 660 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Opinion avec réserve

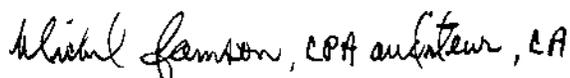
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 juin 2013

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	51 374 350 \$	51 374 350 \$	52 079 960 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	550 000	550 000	550 000
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (note 22)	34 000	36 144	33 853
Contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (note 22)	23 000	23 000	28 750
Contribution financière de la Commission des biens culturels du Québec (note 22)	25 000	25 000	–
Intérêts	6 054 638	6 316 002	6 686 642
Virement des contributions reportées (note 3)	18 775 734	(46 607 013)	18 033 748
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 5)	8 038 929	8 008 947	7 858 185
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	12 993	10 309	17 771
Virement des contributions reportées (note 17)	10 000	9 925	10 537
Autres contributions	15 385	23 000	37 000
Autres revenus (note 6)	3 125 866	6 748 402	2 888 917
Intérêts	417 000	370 043	326 362
	89 461 195	27 892 409	89 556 025
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	41 920 573	41 478 406	40 862 872
Charge résultant d'un sinistre	–	30 546	372 086
Services professionnels, administratifs et autres	5 868 048	5 273 008	5 455 371
Loyer	5 575 244	5 585 148	5 427 313
Taxes et permis	4 979 325	4 955 464	4 868 868
Fournitures et approvisionnements	4 163 262	3 870 777	3 584 560
Entretien et réparations	3 844 817	3 943 161	3 605 101
Publicité et communication	1 013 122	1 140 520	1 221 001
Frais de déplacement et de représentation	396 961	333 623	363 165
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 049	1 366 439
Contributions octroyées à la Cinémathèque	550 000	550 000	550 000
Amortissement des immobilisations corporelles	14 200 139	13 616 901	13 344 838
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	307 221	217 733	513 891
Achats pour le fonds patrimonial (note 8)	173 390	228 535	278 613
Frais financiers (note 7)	7 070 591	7 278 690	7 717 114
	91 195 080	89 634 561	89 531 232
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL (note 4)	(1 733 885) \$	(61 742 152) \$	24 793 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent (déficit) cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
Excédent cumulé au début	23 105 460 \$	23 105 460 \$	23 080 667 \$
(Déficit) excédent annuel	(1 733 885)	(61 742 152)	24 793
(Déficit) excédent cumulé à la fin	21 371 575 \$	(38 636 692) \$	23 105 460 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

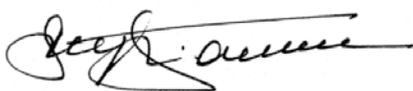
au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 9)	14 125 518 \$	11 594 945 \$
Placements (note 10)	11 443 078	11 443 078
Débiteurs (note 11)	2 552 562	2 602 677
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (notes 3 et 12)	340 823	183 307 828
Frais d'émission reportés liés aux dettes (note 3)	–	505 006
	28 461 981	209 453 534
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	8 261 536	8 227 989
Intérêts courus à payer	2 269 844	2 525 871
Provision pour vacances (note 13)	3 783 239	3 687 158
Emprunts (note 14)	35 929 277	39 970 461
Dettes (notes 3 et 15)	147 460 892	144 339 456
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	665 905	720 039
Revenus reportés	145 737	158 973
Contributions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 17)	7 610 251	129 473 539
Provision pour congés de maladie (note 13)	3 046 389	3 062 845
	209 173 070	332 166 331
DETTE NETTE	(180 711 089)	(122 712 797)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 18)	137 175 554	140 915 209
Charges payées d'avance	4 898 843	4 903 048
	142 074 397	145 818 257
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(38 636 692) \$	23 105 460 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 19)**ÉVENTUALITÉS** (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,



Guy Berthiaume

La présidente du comité d'audit,



Louise Charette

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(1 733 885) \$	(61 742 152) \$	24 793 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 001 653)	(10 098 673)	(9 291 699)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 200 139	13 616 901	13 344 838
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	307 221	221 427	513 891
	(2 494 293)	3 739 655	4 567 030
Acquisition des charges payées d'avance	(4 924 513)	(4 898 843)	(4 842 084)
Utilisation des charges payées d'avance	4 881 580	4 903 048	4 707 619
	(42 933)	4 205	(134 465)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(4 271 111)	(57 998 292)	4 457 358
DETTE NETTE AU DÉBUT	(122 712 797)	(122 712 797)	(127 170 155)
DETTE NETTE À LA FIN	(126 983 908) \$	(180 711 089) \$	(122 712 797) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent annuel	(61 742 152) \$	24 793
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 616 901	13 344 838
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	221 427	513 891
Virement des contributions reportées	46 597 087	(18 044 285)
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes (note 3)	–	158 965
	(1 306 737)	(4 001 798)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	50 115	(60 535)
Contributions à recevoir	14 506 630	19 127 301
Intérêts courus à recevoir	–	(2 700)
Créditeurs et charges à payer	(27 418)	477 940
Intérêts courus à payer	(256 027)	(249 245)
Provision pour vacances	96 081	43 103
Provision pour congés de maladie	(16 456)	46 056
Revenus reportés	(13 236)	(7 395)
Charges payées d'avance	4 205	(134 465)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 037 157	15 238 262
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(10 037 708)	(8 925 019)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	387 473	10 682 810
Emprunts remboursés	(4 428 657)	–
Dettes effectuées	17 872 437	–
Dettes remboursées	(14 245 995)	(14 301 139)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition effectuées	52 147	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées	(106 281)	(114 678)
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(468 876)	(3 733 007)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 530 573	2 580 236
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 594 945	9 014 709
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	14 125 518	11 594 945 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Encaisse	14 125 518 \$	11 594 945 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 21.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

Instruments financiers

L'encaisse, les débiteurs et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les emprunts, les créditeurs et les charges à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Contributions

Les contributions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Bibliothèque et Archives nationales du Québec comptabilise à titre de revenu les paiements de transfert assortis de critères d'admissibilité mais non assortis de stipulations lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints.

Pour 2012, les contributions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque ont été inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces contributions. Pour 2013, une nouvelle méthode de comptabilisation pour les paiements de transfert a été adoptée par le gouvernement du Québec (note 3).

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 8, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Paiements de transfert

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de contributions annuelles du gouvernement du Québec au cours des exercices futurs. Ces contributions seront comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice où elles seront autorisées par le gouvernement et où Bibliothèque et Archives nationales du Québec satisfera aux conditions d'admissibilité.

Antérieurement à l'exercice courant, ces contributions étaient inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces contributions. Cette modification comptable a été effectuée de façon prospective par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Puisque cette comptabilisation des revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de contributions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Au 31 mars 2013, cette situation a une répercussion de 64 403 660 \$ sur les résultats de l'exercice et sur le déficit cumulé de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Si le gouvernement du Québec autorise des contributions futures, l'écart créé au déficit cumulé se renversera au fur et à mesure de ces autorisations.

Au 31 mars 2013, cette modification a eu les répercussions suivantes sur les postes de l'état de la situation financière :

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(181 581 097) \$
Contributions des gouvernements du Québec et du Canada reportées	117 177 437 \$

Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de Bibliothèques et Archives nationales du Québec puisque les placements de la société ne sont pas dans un marché actif, donc ils sont enregistrés au coût et non pas à la valeur marchande.

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Cet élément ne s'applique pas à Bibliothèque et Archives nationales du Québec puisque ses placements ne sont pas dans un marché actif.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées. Ces informations sont présentées à la note 23.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

En date du 1^{er} avril 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450 ;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450 pour déterminer les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur ;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Par contre, cette norme a eu une incidence dans l'état de la situation financière : les frais d'émission reportés liés aux dettes d'un montant de 471 234 \$ ont été reclassés dans la dette à long terme.

4. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts spécifiques.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2013			2012		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total
Revenus	65 796 445 \$	(37 904 036) \$	27 892 409 \$	66 297 719 \$	23 258 306 \$	89 556 025 \$
Charges	66 489 057	23 145 504	89 634 561	66 272 926	23 258 306	89 531 232
Excédent (déficit) annuel	(692 612) \$	(61 049 540) \$	(61 742 152) \$	24 793 \$	– \$	24 793 \$

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

Depuis 2004, la Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, un montant de 8 008 947 \$ (7 858 185 \$ en 2012) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

6. AUTRES REVENUS

Au cours de l'exercice, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a eu gain de cause dans son litige contre Axor. Le gain qui en a résulté, d'un montant de 3 390 250 \$, a été comptabilisé dans les autres revenus et la somme de 2 399 101 \$ servira à rembourser l'emprunt à court terme Axor en 2014.

7. FRAIS FINANCIERS

	2013	2012
Intérêts et frais bancaires	32 266 \$	18 527 \$
Intérêts sur emprunts	862 852	665 701
Intérêts sur la dette et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	6 383 572	7 032 886
	7 278 690 \$	7 717 114 \$

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012.

8. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de Bibliothèque et Archives nationales du Québec contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice s'établit à 228 535 \$ (278 613 \$ en 2012). La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 507 745 \$ (845 976 \$ en 2012).

9. ENCAISSE

Au 31 mars 2013, les placements effectués par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont contenus dans l'encaisse en raison d'un taux préférentiel négocié avec la banque et obtenu sur un compte bancaire spécifique.

Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt des comptes courants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est de 0,7 % et le taux d'intérêt de son compte de placement est de 1,35 %.

10. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2013, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC 2 (véhicule d'actifs-cadres) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

BTAA bancaire

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Ne pouvant considérer le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 11 443 078 \$ la somme qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2013. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

10. PLACEMENTS (SUITE)

Ainsi, au 31 mars 2013, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les titres suivants :

Date d'échéance	BTAA de tiers VAC II	2013			2012		
		Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable
20 décembre 2016	Catégorie A-1	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$
20 décembre 2016	Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	424 880	(424 880)	–
20 décembre 2016	Catégorie B	77 128	(77 128)	–	77 128	(77 128)	–
20 décembre 2016	Catégorie C	237 192	(237 192)	–	237 192	(237 192)	–
28 septembre 2016	BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595	5 603 140	(857 545)	4 745 595
	Placements à long terme	13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$	13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$

11. DÉBITEURS

	2013	2012
Ville de Montréal	1 817 036 \$	1 750 977 \$
Autres débiteurs	735 526	851 700
	2 552 562 \$	2 602 677 \$

12. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pour 2012, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux contributions octroyées mais non versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou au total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque.

Pour 2013, à la suite de la modification comptable relative aux paiements de transfert, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne comptabilise plus de contributions à recevoir sauf pour les remboursements à recevoir pour les intérêts des emprunts temporaires (note 3).

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2013 de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable. Les taux de cotisation du RREFQ, RRAS, RRPE et du RRF sont demeurés inchangés.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 196 263 \$ (2 099 380 \$ en 2012). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2013	2012
Solde au début	3 062 845 \$	3 016 789 \$
Charges de l'exercice	1 206 064	1 269 873
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 222 520)	(1 223 817)
Solde à la fin	3 046 389 \$	3 062 845 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)*Description*

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 094 783 \$ (2 153 073 \$ en 2012) a été calculé. La différence sur le total de 3 046 389 \$ (3 062 845 \$ en 2012), soit un montant de 951 606 \$ (909 772 \$ en 2012), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
RREGOP	1,00	1,50	1,58 à 3,84	1,36 à 3,90	3 à 20 ans	1 à 21 ans
RRPE	2,25	1,25	1,33 à 3,69	1,45 à 3,89	1 à 17 ans	2 à 23 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

	2013	2012
Solde au début	3 687 158 \$	3 644 055 \$
Charges de l'exercice	2 778 068	2 744 253
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 681 987)	(2 701 150)
Solde à la fin	3 783 239 \$	3 687 158 \$

14. EMPRUNTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 91 635 292 \$, aux fins suivantes :

	2013	2012
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	3 030 000 \$	3 030 000 \$
Maintien des actifs	77 178 645	76 760 000
Résorption du déficit d'entretien	808 000	202 000
Aménagements de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec	618 647	618 647
Numérisation	–	2 794 712
Marge de crédit	10 000 000	10 000 000
	91 635 292 \$	93 405 359 \$

14. EMPRUNTS (SUITE)

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,5 % (1,5 % au 31 mars 2012) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2013	2012
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	2 370 249 \$	2 187 306 \$
Maintien des actifs	33 559 028	37 783 155
	35 929 277 \$	39 970 461 \$

15. DETTES

	2013	2012
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• 4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par un versement de 6 204 265 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	6 200 244 \$	6 893 628 \$
• 3,318 % (taux effectif de 3,345 %) remboursable par versements annuels de 27 172 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2015	81 127	108 687
• 5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par un versement de 69 075 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	68 835	138 150
• 4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par un versement de 3 524 673 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	3 511 664	7 049 345
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 260 423 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	346 092	390 634
• 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	252 295	281 638
• 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	4 230 927	5 108 487
• 2,726 % (taux effectif de 2,743 %) remboursable par un versement de 9 161 226 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	9 153 838	10 688 096
• 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	4 369 853	5 860 938
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	84 654 150	87 406 342
• 4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	5 329 978	7 151 695
• 4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par un versement de 5 474 200 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	5 468 738	6 842 750
• 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	56 828	66 726
• 2,961 % (taux effectif de 2,982%) remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	17 747 331	
• 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	5 988 992	6 352 340
Total	147 460 892 \$	144 339 456 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 5 988 992 \$. Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

15. DETTES (SUITE)

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2014	33 053 813 \$
2015	8 698 207
2016	85 792 103
2017	2 822 475
2018	2 934 771
2019 et suivants	14 159 523

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2013	2012
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société immobilière du Québec		
▪ 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 909,14 \$ jusqu'au 31 octobre 2012 incluant les intérêts	– \$	13 167 \$
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,370 %) remboursable par versements mensuels de 961,52 \$ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts	4 757	15 833
▪ 4,60 % (taux effectif de 4,693 %) remboursable par versements mensuels de 2 343,68 \$ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts	27 436	53 641
▪ 3,16 % (taux effectif de 3,205 %) remboursable par versements mensuels de 938,28 \$ jusqu'au 31 mars 2017 incluant les intérêts	42 254	–
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,361 %) remboursable par versements mensuels de 6 026,96 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	591 458	637 398
	665 905 \$	720 039 \$

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2014	90 206 \$	25 988 \$	116 194 \$
2015	60 429	22 948	83 377
2016	62 946	20 423	83 369
2017	65 569	17 790	83 359
2018	56 879	15 242	72 121
2019 et suivants	329 876	36 570	366 446

17. CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA REPORTÉES

	2013	2012
Solde au début	129 473 539 \$	133 478 342 \$
Augmentation des engagements du gouvernement du Québec et du Canada	7 901	14 039 482
Virement de l'exercice (gouvernement du Québec)	(1 003 050)	(18 033 748)
Virement de l'exercice (gouvernement du Canada)	(9 925)	(10 537)
Redressement relatif à la comptabilisation des paiements de transfert (note 4)	(120 858 214)	–
Solde à la fin	7 610 251 \$	129 473 539 \$

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

										2013	2012
	Terrain	Bâtiment	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommunications	Progiciels développés et logiciels ¹	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Aménagements loués en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail	TOTAL	TOTAL
Durée de vie utile		10 à 40 ans	40 ans	4 à 10 ans	5 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 10 ans				
Coût des immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	10 592 863	94 713 856	7 786 728	13 956 103	12 124 871	19 299 395	78 034 835	1 160 445		237 669 096	230 373 053
Acquisitions	–	162 063	–	553 282	411 008	2 139 484	6 780 689	52 147		10 098 673	9 291 699
Cessions et radiations	–	(3 500)	–	(7 969)	(48 731)	–	(1 091 623)	–		(1 151 823)	(1 995 656)
Solde de clôture	10 592 863	94 872 419	7 786 728	14 501 416	12 487 148	21 438 879	83 723 901	1 212 592		246 615 946	237 669 096
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	–	18 018 485	1 293 169	9 954 950	10 478 355	14 267 843	42 253 633	487 452		96 753 887	84 890 814
Amortissement de l'exercice	–	2 456 307	194 668	1 114 991	559 847	1 428 247	7 747 985	114 856		13 616 901	13 344 838
Incidence des cessions et radiations	–	(679)	–	(6 568)	(48 731)	–	(874 418)	–		(930 396)	(1 481 765)
Solde de clôture		20 474 113	1 487 837	11 063 373	10 989 471	15 696 090	49 127 200	602 308		109 440 392	96 753 887
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	10 592 863	74 398 306	6 298 891	3 438 043	1 497 677	5 742 789	34 596 701	610 284		137 175 554	140 915 209
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	10 592 863	76 695 371	6 493 559	4 001 153	1 646 516	5 031 552	35 781 202	672 993		140 915 209	

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 1 084 673 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2013 (1 733 051 \$ au 31 mars 2012) et ne sont pas amortis.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2015. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 65 084 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2014, à 44 596 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2015.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 16, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée avec la Société immobilière du Québec, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation totalise 4 727 343 \$ (4 630 687 \$ en 2012). Pour l'exercice 2013-2014, cette charge totalisera 4 755 632 \$.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 635 324 \$ (727 900 \$ au 31 mars 2012) aux fins des opérations et du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société immobilière du Québec pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 683 694 \$ (656 472 \$ en 2012). Pour l'exercice 2013-2014, cette charge s'élèvera à 682 704 \$.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2013, se détaille comme suit :

	Loyer
2014	682 704 \$
2015	682 704
2016	682 704
2017	682 704
2018	682 704
2019 et suivants	7 168 395

20. ÉVENTUALITÉS

Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrement Métalliques Bussièrès Ltée pour une somme de 1 000 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié. La tenue du procès a été fixée du 15 au 18 novembre 2013.

Puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec a eu gain de cause dans le litige l'opposant à Axor (note 6), Recouvrement Métalliques Bussièrès Ltée devrait normalement se désister de sa poursuite à son égard. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

21. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Intérêts payés	7 375 838 \$	7 804 339 \$
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	516 950 \$	583 454 \$

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2013, les créiteurs et charges à payer comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 22 743 \$ (42 086 \$ au 31 mars 2012).

Le 30 mars 2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a renouvelé une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 \$, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 22 908 \$ (26 458 \$ en 2012). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 36 144 \$ (33 853 \$ en 2012).

Le 24 août 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la prestation de services aux nouveaux arrivants. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière s'élève à 23 000 \$ (28 750 \$ en 2012).

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2013, l'actif net de la Fondation totalise 133 294 \$ (217 870 \$ au 31 mars 2012). Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

Le 16 août 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a signé un bail avec la Fondation pour l'exploitation du stationnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ce bail prend fin le 31 mars 2016. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre d'autres revenus s'élève à 914 777 \$ (787 500 \$ en 2012).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a obtenu une subvention de 25 000 \$ de la Commission des biens culturels du Québec. Cette subvention a été utilisée pour la publication d'un dossier spécial sur le patrimoine culturel dans le numéro d'automne 2012 de *À rayons ouverts*.

23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'objectif de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est de gérer l'exposition du risque de prix sur le plan de sa trésorerie et de ses placements. Ce risque est réduit au minimum par l'investissement des excédents de trésorerie dans un compte bancaire spécifique pour lequel un taux préférentiel a été négocié.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) exposent Bibliothèque et Archives nationales du Québec à un risque de prix en raison de la fluctuation de la valeur de recouvrement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2013	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 261 536	–	–	–	8 261 536 \$
Intérêts courus à payer	2 269 844	–	–	–	2 269 844
Emprunts	35 929 277	–	–	–	35 929 277
Dettes	33 159 442	97 623 763	4 896 066	12 252 855	147 932 126
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	90 206	188 944	116 240	270 515	665 905
Au 31 mars 2012	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 227 989	–	–	–	8 227 989 \$
Intérêts courus à payer	2 525 871	–	–	–	2 525 871
Emprunts	39 970 461	–	–	–	39 970 461
Dettes	14 279 767	123 077 409	2 526 110	4 456 170	144 339 456
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	96 387	182 395	111 379	329 878	720 039